

À deux PRÉS
de chez
Vous...

REGLEMENT INTERIEUR **DES ADHERENTS CONSOMMATEURS**

Cadre :

Les consommateurs sont des adhérents de l'association *A deux prés de chez vous*. L'adhérent-consommateur est donc un garant du projet associatif et de la vie de l'association. Il s'engage dans un cercle vertueux : créer des emplois, maintenir des fermes et bien manger. Il a la possibilité de s'investir dans le Conseil d'Administration de l'association et de monter des projets, en lien avec le projet associatif, qui lui tiennent à cœur.

Fonctionnement :

Abonnement :

Le consommateur s'engage à venir récupérer chaque semaine les produits choisis, pour une durée de six mois après une période d'essai d'un mois.

Le consommateur a la possibilité de reporter deux fois ses paniers par tranche de six mois à condition de prévenir les salariés au moins une semaine à l'avance.

Les règlements s'effectuent à l'avance par chèque. Ceux-ci sont débités chaque fin de mois pour le mois suivant.

Distribution :

Le consommateur s'engage à venir chercher ses produits aux heures de permanences c'est à dire entre 17h et 19h.

En cas, d'absence non prévenue, l'adhérent pourra venir récupérer ses paniers sur la distribution du jour suivant ou au local de Mornant sur les heures d'ouverture (10h -16h). Sinon, le panier sera perdu.

Le bon déroulement des distributions reposent sur la confiance et à la responsabilité de chacun. Aussi, lorsque le consommateur vient récupérer son panier, il s'engage à :

- peser ses fruits et ses légumes justement pour que tous les consommateurs puissent avoir leurs paniers complets,
- rapporter les emballages que l'association récupère (barquettes, sachets, faisselles, panières à yaourt, bouteilles de bière...)

Permanence :

L'adhérent-consommateur est invité, s'il le souhaite, à participer à une ou plusieurs permanences c'est à dire à assurer le bon déroulement de la distribution avec le producteur et le salarié. C'est l'occasion d'apprendre à mieux connaître le producteur présent et de s'impliquer à sa façon dans le projet.